

En un an, 145 bébés ont été hospitalisés pour des raisons sociales

■ Il manque des structures d'accueil adaptées. Rachid Madrane cherche des solutions.

C'est une réalité qui fait mal: actuellement, en Belgique, des bébés en danger sont "parqués" dans des hôpitaux faute de places dans une structure adaptée. A la suite de soupçons d'abus ou de maltraitance, les juges de la jeunesse ou les services de protection judiciaire envoient des enfants en bas âge dans les services pédiatriques des hôpitaux afin de poser un diagnostic. Très fréquemment, il est ensuite décidé, dans l'intérêt des enfants, de les retirer temporairement de leur milieu de vie.

Mais, là, ça coince: parce qu'il n'existe pas de places dans les services adaptés, des bébés, qui ne sont pas malades, sont maintenus en milieu hospitalier. Il arrive même que des juges décident de placer directement un enfant à l'hôpital, faute d'autre solution!

Mardi, en commission de l'Aide à la Jeunesse du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une proposition de résolution réclamant au gouvernement de résoudre structurellement ce problème des "bébés parqués" a été votée à l'unanimité. Le texte invite le ministre à objectiver la situation et à développer des prises en charge adaptées aux besoins de ces jeunes enfants en danger.

Message reçu 5 sur 5

Rachid Madrane (PS), en charge de l'Aide à la jeunesse, a reçu le message 5 sur 5. *"Ma volonté est de mener une recherche, impliquant un groupe d'hôpitaux, des autorités mandantes, les administrations, pour mieux appréhender la problématique et de dégager des pistes de solutions définitives"*, assure-t-il. Le ministre a annoncé mardi qu'il attendait un résultat pour la fin juin.

L'administration de l'Aide à la jeunesse a déjà procédé, le mois dernier, à un premier travail d'objectivation.

Il en ressort qu'en un an, 145 enfants de moins de 6 ans ont fait l'objet d'une hospitalisation pour d'autres raisons que médicales. Près de la moitié étaient des bébés de moins d'un an; un quart d'entre eux étaient des nourrissons de moins de 3 mois au moment de leur placement.

2

ANS EN POUPONNIÈRE

Les services d'accueil spécialisé de la petite enfance sont débordés.

Surtout à Mons

Le recours à ce type de placement varie très fort d'un arrondissement judiciaire à l'autre: Mons arrive largement en tête (près de 50% des "bébés parqués"!); avant Bruxelles (25%).

Si, pour un enfant sur deux, le placement à l'hôpital n'excède pas un mois, dans 20% des cas (un bébé sur 5), l'hospitalisation pour raisons sociales dépasse trois mois!

Comment en est-on arrivé là? Rachid Madrane y voit *"le résultat d'un sous-financement chronique du secteur de l'Aide à la jeunesse"*. Il précise: *"Nous manquons notamment de plusieurs centaines de pla-*

ces d'accueil, que ce soit d'urgence, à moyen ou à long terme, pour répondre à la demande des autorités mandantes."

Il existe actuellement 7 centres d'accueil d'urgence (CAU) qui accueillent des enfants pour 20 jours (renouvelables une fois). *"Il en faudrait au moins 13"*, dit le ministre.

Le tableau n'est pas plus réjouissant dans les services d'accueil spécialisé de la petite enfance (ou SASPE: les "pouponnières"). Un enfant qui y est placé doit en principe la quitter au bout d'un an. Soit pour un retour en famille (éventuellement accompagné par un service d'Aide à la jeunesse); soit pour un placement en famille d'accueil; soit dans une structure spécialisée pour enfants handicapés.

Mais là aussi il y a engorgement: les placements en pouponnières s'allongent sur plus de 2 ans en moyenne. Parce qu'il n'y a pas assez de places plus loin dans les services en aval. Si on créait assez de places à ce niveau, cela libérerait les pouponnières et limiterait le placement de bébés à l'hôpital.

An.H.